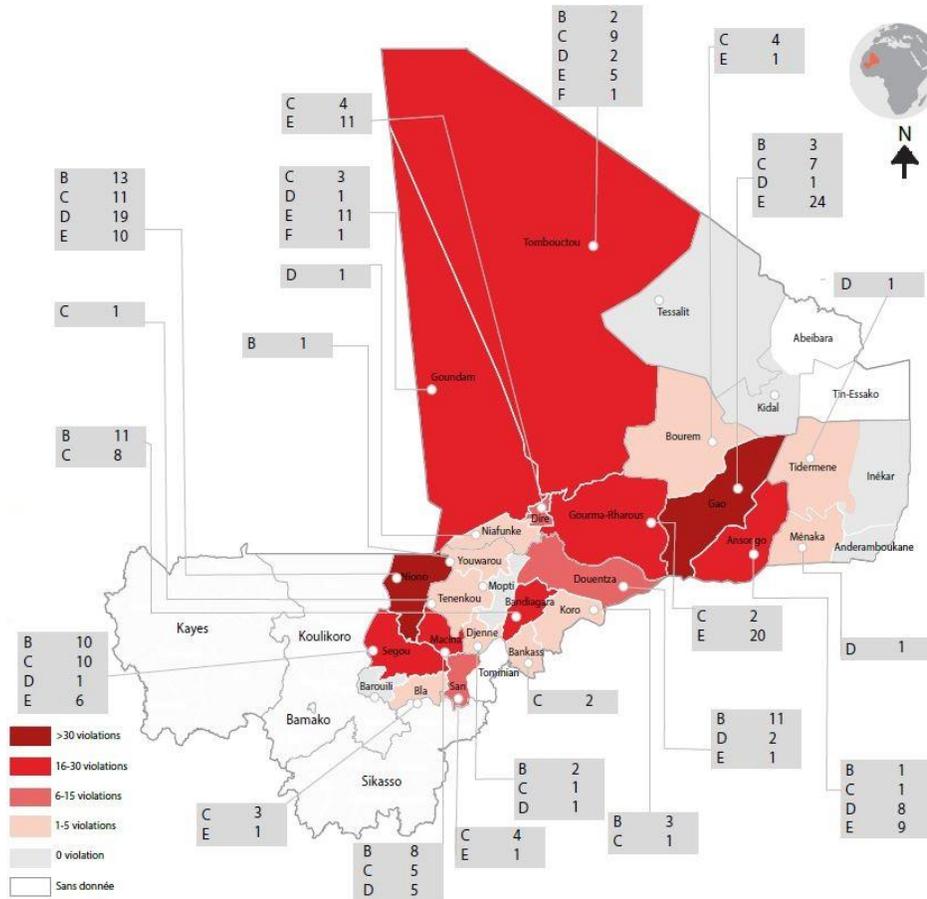


## RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION MALI

N° 11 - NOVEMBRE 2020



A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophes naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

B. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale, Enrôlement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

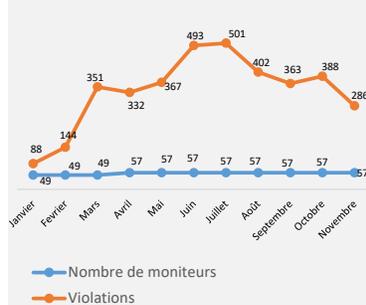
E. Droit à la propriété - Vol, extension, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économiques), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.

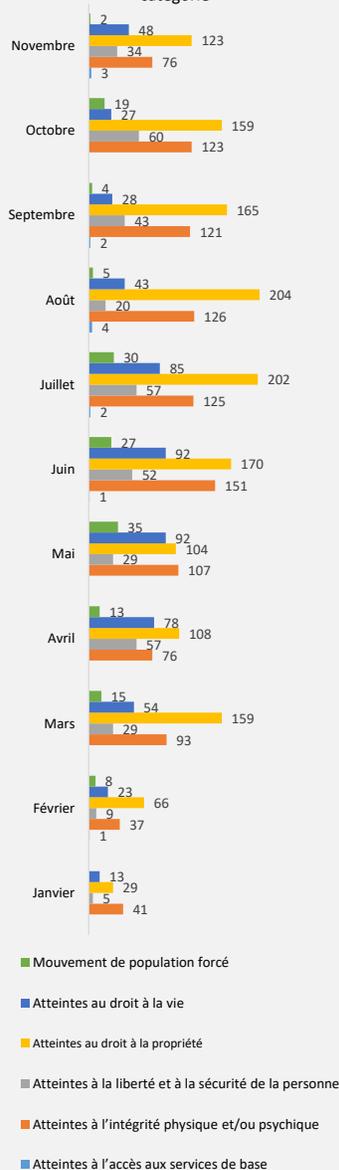
## I - Aperçu de l'environnement de sécuritaire et de protection

Nombre de violations en novembre: **286**

Nombre de violations en 2020: **3,714**



Tendances des violations par catégorie



### Résumé des tendances en 2020

Sur un total de 3 714 violations enregistrées entre janvier et novembre 2020, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique/psychique sont les deux catégories les plus élevées chaque mois sans exception. Au deuxième trimestre de 2020, les atteintes au droit à la vie ont nettement augmenté. Le nombre de mouvements forcés de population est directement lié au nombre d'atteintes au droit à la vie. Les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne ont connu un pic pendant la période électorale du mois d'avril à Mopti et Tombouctou, et ont majoritairement été encore plus fréquemment rapportées à Mopti et Ségou en juin et juillet. La saison des pluies et des initiatives de réconciliation entre Dogon et Peulh au plateau Dogon dans la région de Mopti ont entraîné une réduction des violations pendant le mois d'août et de septembre. Suite à cette accalmie, les attaques de villages dans le centre du pays ont encore augmenté. Depuis le mois d'octobre, un nombre accru d'atteintes à la sécurité de la personne (surtout des enlèvements) a été observé, majoritairement à Niono, région de Ségou où les affrontements inter-communautaires n'ont cessé de croître.

**Composition du Conseil National de Transition:** Les autorités maliennes ont publié, le 10 novembre, au journal officiel, les décrets portant les conditions d'éligibilité et la composition du Conseil National de Transition (CNT). La charte de transition prévoyait déjà que le Conseil National de Transition compterait 121 membres, qu'ils joueraient le rôle de députés en attendant l'organisation, au terme de la transition, d'élections législatives et présidentielle. Les décrets spécifient la répartition des postes au sein de ce Conseil et la future désignation de ses membres. Sur les 121 membres qui doivent composer le Conseil National de Transition, les forces de défense et de sécurité semblent être les mieux représentées. Les militaires, en plus des 22 sièges obtenus, seront chargés de désigner les autres parlementaires à travers Hassimi Goita, en sa qualité de vice-président de la transition. La société civile dispose de neuf sièges et le M5-RFP de huit sièges. Après plusieurs jours d'hésitation, la CMAS, le mouvement de l'imam Mahmoud Dicko a finalement clarifié sa position le 18 novembre affichant sa volonté de participer au futur Conseil. Cette décision a entraîné une série de démissions, notamment l'imam Oumarou Diarra, Ahmad N'Doumga (chargé de la communication) et Oumar Baber Dicko (chargé des questions religieuses). Ces démissions pourraient, selon les observateurs, entraîner des divisions internes.

**Renouvellement très militarisé des gouverneurs de région:** Après les nominations décidées le 25 novembre en Conseil des ministres, les postes de gouverneur, plus hauts représentants de l'Etat, dans les 20 régions seront occupés par 13 militaires, des colonels ou des généraux, et 7 civils. Dans le découpage en 15 régions préalablement en vigueur, les militaires étaient 5 pour 10 civils. Parmi les nominations notables figure celle du général Kéba Sangaré à la tête de la région de Bougouni (Sud). L'ancien chef d'état-major de l'Armée de terre (2019-2020) avait été singularisé dans un rapport d'experts de l'ONU remis au Conseil de sécurité en août pour des prises de décision controversées lors du redéploiement de l'armée malienne dans le nord du pays fin 2019. Ce renouvellement intervient à un moment où l'emprise des militaires sur la transition suscite une grogne grandissante.

**Relance des travaux du Comité de suivi de l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation (CSA):** Le Premier ministre malien a relancé les travaux du CSA issu du processus d'Alger, présidant la 41ème session ordinaire de ce Comité, au siège de la MINUSMA. Moctar Ouane a indiqué que cette session « marque la reprise des travaux du CSA après plusieurs mois de suspension dus en grande partie au contexte socio-politique agité ». Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé à la mise en œuvre « effective et sans exclusive » de l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation.

**Nouvelle désignation au sein d'AQMI :** Tué en juin par les forces armées françaises, Abdelmalek Droukdel a été remplacé par l'Algérien Abou Oubaïda Youssef al-Annabi à la tête de l'organisation Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ; qui était depuis 2016 le chef du Conseil consultatif d'AQMI. Pendant le mois de novembre, la France a par ailleurs annoncé que l'opération Barkhane au Mali a neutralisé Ba Ag Moussa, alias Bamoussa, chef militaire du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM).

**Activités du GSIM :** Selon un rapport du *Africa Center for Strategic Studies*, les événements violents liés aux groupes « islamistes militants » au Sahel ont été multipliés par près de sept depuis 2017. Avec plus de 1 000 épisodes violents signalés l'année dernière, le Sahel a connu la plus forte augmentation des activités extrémistes violentes de n'importe quelle région d'Afrique au cours de cette période. S'étendant du nord du Mali au sud-est du Burkina Faso, les événements violents attribués au GSIM représentent plus de 64% de tous les épisodes liés à des groupes « islamistes militants » au Sahel depuis 2017. Le Front de libération de Macina (FLM) a été de loin le plus actif des groupes constitutifs de GSIM, opérant à partir de son bastion au centre du Mali et se développant dans le nord et d'autres régions du Burkina Faso.

#### Analyse sur le contexte socio-politique

**Un « accaparement » par les militaires de la transition:** Suite à la publication des décrets portant les conditions d'éligibilité et la composition du Conseil National de Transition (CNT), plusieurs partis et associations politiques du Mali ont fait savoir leur désaccord, dénonçant un « accaparement » par les militaires de la transition, et ont appelé à la mobilisation. C'est notamment le cas du Grain (Groupe de réflexions d'analyses et d'initiatives novatrices), considéré comme l'un des groupes de réflexion les plus crédibles au Mali, composés d'intellectuels, d'hommes d'affaires et de membres de la société civile du Mali, qui a rendu publique une lettre ouverte intitulée « Mali : gardons le cap ». Il s'inquiète de fronde sociale qui commence, de la trop grande présence des militaires sur la scène, et du non-respect des engagements depuis le coup d'Etat du 18 août dernier ; rappelant aux militaires putschistes qu'ils avaient promis une transition civile. Le Conseil de sécurité de l'ONU a également appelé au respect de la charte de la transition au Mali. Dans une déclaration publiée à l'issue de sa session consacrée au Mali, l'organisme onusien a indiqué que « la transition doit s'effectuer conformément à la charte de la transition pour aboutir au retour à l'ordre constitutionnel et à la tenue d'élections dans un délai de dix-huit mois ». Ces élections doivent être « ouvertes à tous, transparentes, libres, régulières et crédibles » et « se dérouler dans un climat pacifique », a insisté le Conseil de sécurité.

**Les groupes radicaux au cœur du conflit :** Selon plusieurs spécialistes des mouvements radicaux, la désignation d'Abou Obeida Youssouf al-Annabi – profile politique et intellectuel plus que militaire – envoie un message fort sur la volonté d'AQMI de s'inscrire dans les dynamiques actuelles en cours, notamment l'opposition avec l'Etat Islamique dans la zone des trois frontières et dans le centre du Mali, ainsi que les ouvertures possibles de négociations avec les autorités maliennes, et l'encrage dans les dynamiques locales.

**La position de la France sur le dialogue avec les groupes radicaux :** Alors qu'à la suite de la libération de plus de 200 prisonniers en contrepartie de la récupération du chef de l'opposition malienne, Soumaïla Cissé, et de l'otage française Sophie Pétronin, le débat de la négociation avec les groupes radicaux a été relancé, le président français Emmanuel Macron a clairement exprimé le point de vue de la France à ce propos, refusant tout dialogue avec les groupes radicaux. Dans un communiqué, la ministre française des Armées, Florence Parly considère la mort de Ba Ag Moussa comme une victoire stratégique contre « l'un des principaux chefs militaires djihadistes au Mali ».

#### Dégradation de la situation dans le cercle de Niono

La situation à Farabougou et dans tout le cercle de Niono a continué à dominer l'actualité au mois de novembre. Alors que le siège du village de Farabougou par des groupes armés se poursuit depuis près d'un mois, ce sont d'autres localités de ce cercle qui ont connu des incidents préoccupants ; notamment des tensions intercommunautaires qui ont causé des pertes en vie humaine.

**Recrudescence des tentatives d'assassinat et enlèvement des personnalités clés** a été rapportées avec notamment l'assassinat du fils du chef du village de Ndebougou (01/11) et de l'imam fulani (02/11) ; l'assassinat de l'imam adjoint fulani dans le village de Tiemdeli (01/11) et l'assassinat par des chasseurs Dozos d'un homme peul près de la ville de Niono (03/11). Par ailleurs, l'enlèvement et l'assassinat par des Dozos de cinq individus ont été noté dans la ville de Dogofry (16/11). De même, de nombreuses menaces et attaques contre les populations civiles ont été rapportées au cours du mois de novembre. Des personnes armées à moto et à bord de véhicules ont menacé les habitants peul et touareg du hameau de Wérééné (17/11) ; des groupes armés à bord de pick-up ont attaqué des Dozos dans le hameau de Tiamaba (18/11) ; et les populations du village de N'goma Koura ont également été menacé par des groupes armés (19/11).

**Echec des négociations de réconciliation :** Le forum de Niono pour la réconciliation intercommunautaire s'est ouvert le 5 novembre en présence de représentants de l'Etat malien (quatre ministres) et de nombreux acteurs communautaires. Il avait pour but d'apaiser les tensions entre les différentes communautés. Au dernier jour du forum, les chasseurs traditionnels et la communauté peulh sont parvenus à un accord (pacte de non-agression) pour mettre fin aux violences intercommunautaires. L'accord a été signé par les représentants de deux groupes, avec une forte implication de hautes personnalités nationale.

**Livraison de l'aide humanitaire (MINUSMA / FAMA) :** Une vaste opération de ravitaillement du village de Farabougou par les FAMA a eu lieu avec l'appui logistique des forces partenaires de la MINUSMA (05/11). Sept tonnes de vivres et de médicaments y ont été acheminés dans le but de soulager les populations.

**Destruction d'infrastructure pour empêcher l'accès humanitaire :** Plusieurs ponts et infrastructures ont été détruit par un engin explosif pour empêcher l'accès humanitaire; notamment le pont du village de Touba Coura (04/11) et un pont sur la route du village de Farabougou (14/11). Au total, c'est le quatrième pont détruit entre Dogofry et Farabougou ces dernières semaines.

#### Analyse sur la situation de Niono et Farabougou

**La vague d'enlèvement et assassinat dans le cercle de Niono :** La fin de la période hivernale est une grande période de troubles dans le cercle de Niono et de Macina notamment les zones de Molodo, de N'Debougou, de Dogofry, de Saloba, de Moninpè, de Tongue et de Souleye ou les populations sont victimes de l'aumône imposée par les milices d'autodéfenses. Les assassinats ciblés semblent avoir été lié à la discorde entre les victimes et les individus armes non identifiés au sujet du prélèvement de l'aumône légale sur les paysans.

**L'échec des négociations communautaires:** Le forum de Niono n'a pas été suivi d'effets. Les observateurs décrivent une situation de blocage total. Les populations de Farabougou n'arrivent toujours pas à vaquer normalement à leurs occupations, et des hommes armés encerclent toujours le village. Les groupes armés auraient également attaqué des agriculteurs travaillant dans leurs champs près du village de Farabougou, tuant deux hommes et blessant une femme.

**L'inquiétude persistante sur la distinction d'action militaire/humanitaire :** La présence des militaires à Farabougou est controversée, notamment leur implication dans la livraison de l'aide humanitaire. Les inquiétudes prévalent par rapport à la distinction, et le respect des principes humanitaires. La présence des FAMA risque d'avoir des effets négatifs sur l'accès humanitaire et la réponse de protection. Pour maintenir les principes humanitaires, surtout la neutralité et l'indépendance de l'aide humanitaire, les interventions y inclus les opérations militaires doivent être bien coordonnées.

**Mouvement de population** : Le Cluster Protection a enregistré ce mois-ci cinq mouvements de population rapporté par cinq rapport flash. Il s'agit de trois déplacements déclenchés par des attaques de village ou par la situation généralisée d'insécurité. Deux déplacements étaient préventifs, suite à des menaces contre les populations. Les cinq déplacements étaient internes.

**Incidents graves observés à Mopti (assassinat, enlèvement et attaque de village)** : Les tentatives d'assassinat et enlèvement des personnalités a continué à être observée dans la région de Mopti. Cela a été le cas notamment de l'imam de la ville de Bandiagara le 9 novembre, attaqué par des dozos devant sa mosquée, le blessant gravement ainsi qu'un étudiant coranique de 15 ans. De même, l'enlèvement des chefs de village peuls de M'bana, Doma et Dioungani (cercle de Koro) a été rapporté le 17 novembre. Par ailleurs, les attaques de village ont continué dans le cercle de Bankass. Le village de Minimakanda a été doublement attaqué au cours du mois de Novembre par des hommes armés. Une attaque meurtrière qui réalimente le cycle de violences dans lequel est plongée la zone depuis plus d'un mois. Même si aucun bilan officiel n'est disponible, les sources locales triangulées avec celles du monitoring de protection indiquent la mort de plusieurs civils, la disparition de plusieurs autres et des dégâts matériels importants, suite à l'incendie provoqué par les assaillants.

**Attaques contre les infrastructures** : Le monitoring de protection a observé une recrudescence **des attaques contre les écoles** au cours du mois de novembre, notamment à Ménaka ville et à Sockoura (Bankass). Le 13 novembre, des inconnus ont brûlé le drapeau malien dans une école du Quartier II de Ménaka, ils ont également vandalisé l'école, dessiné des graffitis sur ses murs et écrit des slogans hostiles à la France. Le 16 novembre, des inconnus ont menacé des enseignants et brûlé le drapeau malien dans deux écoles du quartier Touloup de la ville de Ménaka. Le 17 novembre, 22 militants radicaux auraient fait irruption dans le village de Sokoura (cercle de Bankass) et auraient brûlé le bâtiment administratif de l'école secondaire.

Des attaques indiscriminées contre **des véhicules transportant des civils** ont également été rapporté à Mopti et à Sikasso. Le 3 novembre, un élément armé non identifié a attaqué un bus de transport public, qui se rendait de Sévaré à Bandiagara tuant au moins neuf civils et en blessant huit autres. Cette attaque est la deuxième du genre perpétrée dans la même zone en l'espace d'un mois. Trois semaines auparavant, un autre bus de transport avait été attaqué par des hommes armés. Au moins treize civils ont été tués dans cette attaque. Le 20 novembre, un militaire et sept civils ont été blessés, suite à une attaque contre trois bus de transport entre Niéna et Sikasso.

Les **menaces contre le personnel de santé** continuent à être rapportées à Gao et Mopti. L'enlèvement d'un médecin au Quartier 4 de la ville de Gao, le 5 novembre, a obligé la famille à payer une rançon pour sa libération. A Mopti, un médecin a également été enlevé le 10 novembre par des éléments armés.

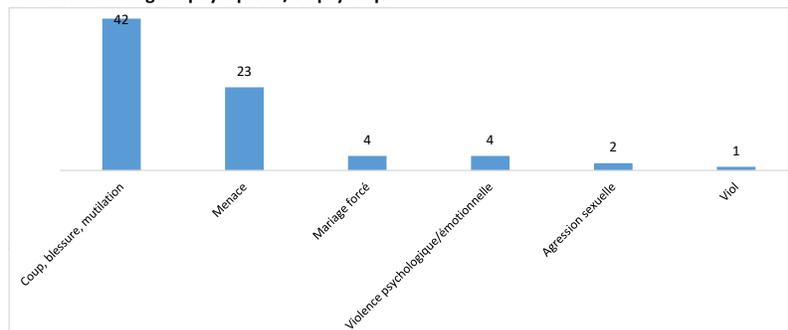
Une attaque **contre le marché hebdomadaire** du village de Déguéré (cercle de Koro) le 21 novembre, par des Dozos (chasseurs traditionnels) a entraîné des coups et blessures contre la population civile.

## II - Tendances par incident

Typologies de violations (documentées)	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Atteintes au droit à la propriété	29	66	159	108	104	170	202	204	165	159	123	0
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	41	37	93	76	107	151	125	126	121	123	76	0
Atteintes au droit à la vie	13	23	54	78	92	92	85	43	28	27	48	0
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	5	9	29	57	29	52	57	20	43	60	34	0
Mouvement de population forcé	0	8	15	13	35	27	30	5	4	19	2	0
Atteintes à l'accès aux services de base	0	1	0	0	0	1	2	4	2	0	3	0
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>144</b>	<b>350</b>	<b>332</b>	<b>367</b>	<b>493</b>	<b>501</b>	<b>402</b>	<b>363</b>	<b>388</b>	<b>286</b>	<b>0</b>

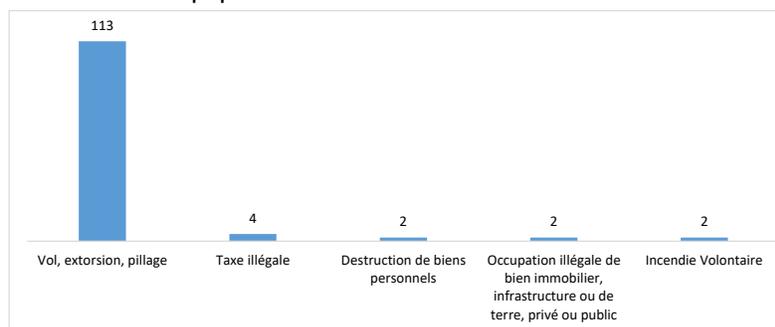
Au mois de novembre, le système de monitoring de protection a enregistré 286 violations sur le territoire du Mali. Le nombre des violations a considérablement diminué par rapport au mois dernier. Les atteintes au droit à la propriété, les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique et les atteintes à la liberté et à la sécurité ont drastiquement diminué. Néanmoins, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique restent les catégories de violation les plus fréquentes. Les atteintes au droit à la vie ont par contre considérablement augmenté. Le système de monitoring de protection a observé un nombre mois élevé des attaques de villages. Seules quatre attaques de villages ont été rapportées dans la région de Mopti. Les mouvements de populations forcés ont par conséquent diminué. Cinq mouvements de population ont été rapporté à Mopti, Ségou et Gao – uniquement des mouvement de population interne.

### Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



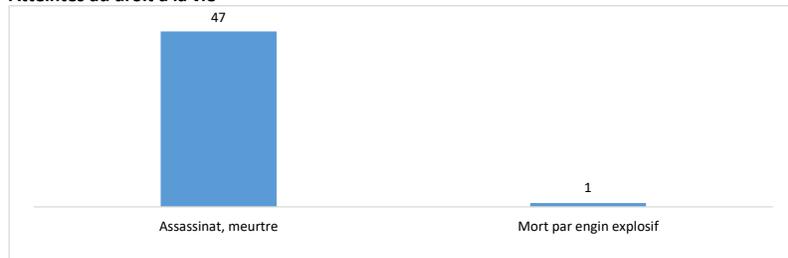
Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ont diminué ce mois-ci (76 violations - soit 26% de toutes les violations). La répartition des types de violations se poursuit selon le même schéma : les coups, les blessures et les mutilations restent le type de violation le plus fréquent suivi par les menaces et les incidents liés aux violences basées sur le genre. Les mariages forcés et la violence psychologique ou émotionnelle sont les types de VBG les plus rapportés.

### Atteintes au droit à la propriété



Les atteintes au droit à la propriété restent la catégorie la plus élevée, avec 123 violations enregistrées (43%). Les vols, extorsions, pillages restent le type de violation le plus fréquent (91%); surtout des braquages dans la région de Tombouctou et des extorsions et des taxations illégales dans la région de Segou. Les présumés auteurs sont des éléments des groupes armés non-étatiques mais également des individus armés criminels, qui menacent les populations civiles.

### Atteintes au droit à la vie



Les atteintes au droit à la vie ont fortement augmenté par rapport au mois dernier. Les assassinats et meurtres surtout été rapporté à Segou (cercle de Niono) et à Mopti; dans le contexte de la crise de Farabougou et autres localités. Les affrontements inter-communautaires ont entraîné de nombreuses pertes en vie humaine. La mort d'une personne par engin explosif a également été recensé.

### Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



Les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, surtout les enlèvements, ont diminué ce mois-ci. La région de Ségou, notamment le cercle de Niono reste principalement touché : les enlèvements de 14 personnes ont été documentés par le système de monitoring de protection.

### III - Tendances par région

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	Pourcentage
Gao	16	60	63	48	47	91	119	109	84	89	59	0	785	21%
Kidal	1	3	3	1	0	0	1	0	3	5	0	0	17	0%
Ménaka	6	1	11	17	8	23	15	29	16	9	2	0	137	4%
Mopti	54	53	181	145	175	243	177	59	58	82	45	0	1,272	34%
Ségou	0	17	72	72	107	106	128	125	110	118	107	0	962	26%
Tombouctou	11	10	20	49	30	30	61	80	92	85	73	0	541	15%
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>144</b>	<b>350</b>	<b>332</b>	<b>367</b>	<b>493</b>	<b>501</b>	<b>402</b>	<b>363</b>	<b>388</b>	<b>286</b>	<b>0</b>	<b>3,714</b>	<b>100%</b>

Avec 37% de toutes les violations enregistrées au mois de novembre, Ségou reste la région la plus touchée, suivie par Tombouctou et Gao. Le nombre d'incidents à Mopti a considérablement diminué par rapport au mois dernier. La région a vu une réduction drastique des violations pendant les quatre derniers mois. Cette baisse des incidents est attribuée à la saison d'hivernage mais aussi aux différentes rencontres des communautés peulh et dogon de la localité pour le retour et la consolidation de la paix qui se poursuivent depuis le mois de septembre.

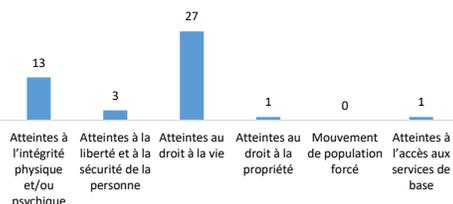
#### Région de Mopti

Avec 45 violations enregistrées dans la région de Mopti, le nombre de violations a diminué par rapport au mois dernier, et atteint le niveau le plus bas depuis le début de l'année. La réduction des attaques de villages et des mouvements de population est marquant.

- Les atteintes au droit à la vie sont le type de violations le plus fréquent ce mois-ci, suivi par les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique.
- Le nombre d'atteintes au droit à la propriété est le plus bas depuis le début de l'année 2020.
- La majorité des violations a eu lieu dans les cercles de Douentza et Bandiagara.

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété
- Mouvement de population forcé
- Atteintes à l'accès aux services de base

- 4 attaques de villages ont été rapporté par le mécanisme de rapport flash dans le cercle de Bandiagara et 1 dans le cercle de Bankass)



**[Analyse]** Les attaques de village et les mouvements de population ont considérablement diminué en novembre, entraînant ainsi une diminution conséquente des différentes violations. La route RN15 demeure néanmoins un axe complexe où plusieurs groupes armés (chasseurs, milices, radicaux et criminels) opèrent empêchant la libre circulation des populations civiles.

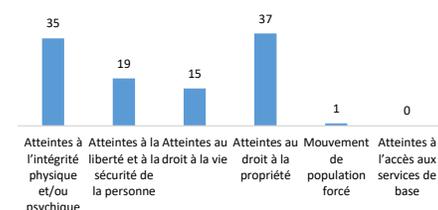
#### Région de Ségou

107 violations ont été enregistrées dans la région de Ségou. Le niveau des violations est plus bas que le mois d'octobre mais reste élevé. Le cercle de Niono est le plus touché.

- Ségou enregistre le nombre des violations le plus élevé de toutes les régions.
- Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété continuent d'être les deux catégories les plus élevées.
- Les atteintes au droit à la vie ont nettement augmenté ce mois-ci, en raison des événements du cercle de Niono (enlèvements lié au contexte du conflit).

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété
- Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base

- Trois mouvements de population ont été enregistrés par le mécanisme de rapport flash. Ils ont tous eu lieu dans le cercle de Niono.



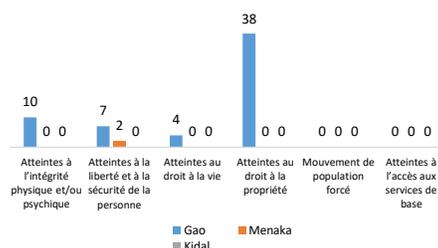
**[Analyse]** Les personnes ressources des localités de Niono sont généralement enlevées par les milices d'auto-défenses. Les victimes de ces enlèvements sont indexées d'un manque de coopération pour le prélèvement de la Zakat. Certains cas se terminent par des assassinats.

#### Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Les violations enregistrées à Gao, Ménaka et Kidal ont diminué par rapport au mois dernier. Un total de 61 violations a été enregistré dans les trois régions.

- Gao enregistre encore un nombre élevé d'atteintes au droit à la propriété, représentant 64% de toutes les atteintes enregistrées ce mois-ci à Gao. Les cercles les plus touchés sont Ansongo et Gao.
- Les atteintes à l'intégrité physique/psychique et les atteintes au droit à la propriété restent les deux catégories les plus élevées.

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété
- = Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base



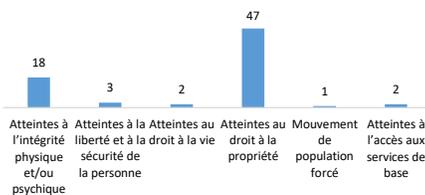
**[Analyse]** Les atteintes au droit à la propriété ont surtout été enregistrées dans la commune de Gao. Il s'agit majoritairement des vols, extorsions et pillages. Ménaka n'enregistre que deux violations et Kidal zéro; ceci s'explique davantage par des difficultés de documentation que l'absence de violations.

## Région de Tombouctou

Avec 73 violations enregistrées à Tombouctou, la région a vu une légère réduction par rapport au mois dernier. Les cercles les plus touchés sont Gourma-Rharous et Goundam.

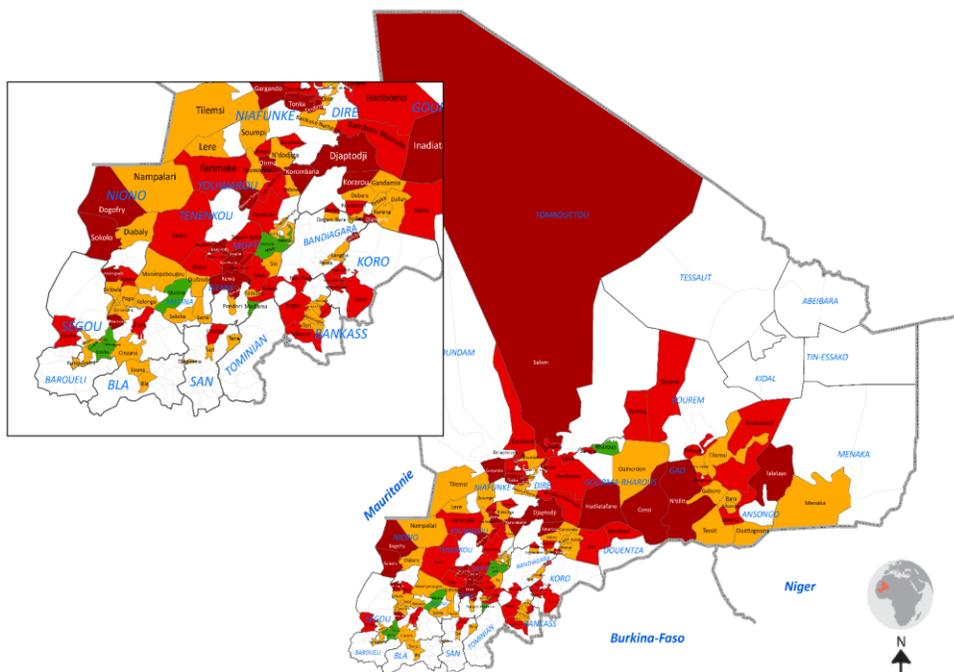
- La région de Tombouctou a vu une nette augmentation des violations depuis le début de l'année 2020.
- Les atteintes au droit à la propriété sont le type de violation le plus fréquent.
- Les atteintes au droit à la vie ont légèrement augmenté ainsi que les atteintes aux services de base.

- Atteintes à l'intégrité physique/psychique  
= Atteintes à la liberté et à la sécurité
- Atteintes au droit à la vie
- Atteintes au droit à la propriété  
= Mouvement de population forcé
- Atteintes à l'accès aux services de base



**[Analyse]** La grande majorité des violations enregistrées ont eu lieu sur les axes routiers. Plusieurs typologies de violations ont été rapportées, particulièrement les cas d'extorsions de biens touchant les civils en voyage sur des tronçons routiers. Des cas d'agression physique aboutissant parfois à des coups et blessures par balles pour refus d'obtempérer ont été rapportés.

## IV - Indice de risque



Légende des niveaux de l'indice des risques de protection		
4	>= 20 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « critique ». Les risques de protection sont extrêmement élevés et graves (notamment en termes de violations graves, du niveau de violence et du déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques (mécanismes communautaires, services étatiques, services et acteurs humanitaires) sont inexistantes, trop faibles ou inefficaces. Cette situation demande une attention particulière du Cluster Protection et des acteurs pertinents, notamment en termes de réponse, de plaidoyer et de mobilisation de ressources.
3	15- 19 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « sérieuse ». Les risques de protection sont très élevés (violations graves, niveau de violence et déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques sont insuffisantes.
2	6 - 14 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « modérée ». Les risques de protection sont élevés et les capacités d'autoprotection et de réduction de ces risques peuvent être renforcés. Un suivi doit être effectué afin de répondre aux besoins immédiats des populations pour renforcer les mécanismes existants et réduire les facteurs potentiellement aggravants.
1	<= 5 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « stable ». Les risques de protection existants sont réduits grâce aux capacités d'auto-protection des communautés ou à la présence de services et structures communautaires et acteurs de protection qui assurent la prise en charge des victimes.

La sévérité de protection mesurée par l'indice de risque est basée sur la perception de l'environnement de protection, collectée via des informateurs clés dans 180 communes sur une base mensuelle. L'indice n'est pas établi uniquement sur les incidents de protection rapportés au cours du mois, mais se compose de 15 questions qui considèrent aussi les différentes menaces présentes, les services de protection disponibles, la vulnérabilité et les capacités de la population civile à s'auto-protéger et prévenir les risques de protection, dans chaque commune. L'indice de risque de protection permet d'évaluer le développement de la situation de protection au fil du temps et

Au mois de novembre, la situation est jugée « stable » (couleur verte) dans un petit nombre des communes du centre du pays; notamment les communes autour des agglomérations de Mopti, Ségou et Macina ainsi que Rharous.

La situation est considérée « modérée » (couleur orange) pour la plus grande partie de Ségou, ainsi que certaines communes de la région de Gao.

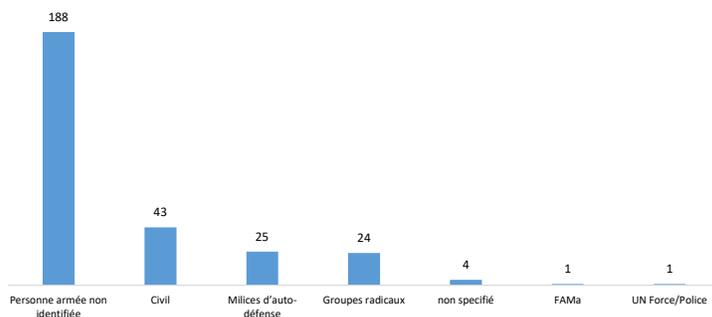
La situation est considérée comme « sérieuse » (couleur rouge) dans de très nombreuses communes de Mopti, Tenekou, Bourem, Douentza, Koro, Bankass.

Dans un certain nombre de communes, la situation est jugée « critique » (couleur rouge foncée) notamment à Talataye, Ntilit, Gosi, Inadiatafane, Salam, Djaptodji, Korarou, Gargando, Tonka, Korombana, Dirma, Dogofry, Sokolo, Markala, Kala Siguida, Kewa, Sasalbe, Ouro Ardo.

Globalement, on note une grande disparité des risques, qui démontre que les menaces existantes, les vulnérabilités et les capacités de la

## V - Auteurs, victimes et lieux de violations

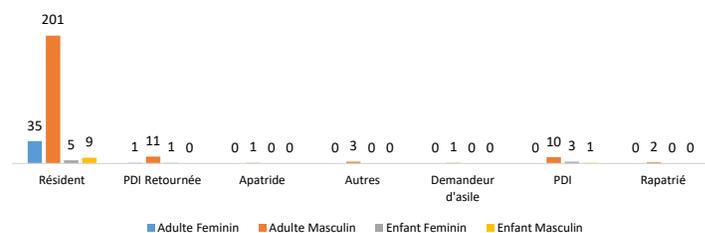
### Présumés auteurs des violations



La plus grande partie des violations (65%) sont attribuées aux personnes armées non identifiées. L'implication des groupes radicaux a diminué ce mois-ci. Par rapport au mois dernier, une diminution de 43 violations commises par des groupes radicaux a été observé.

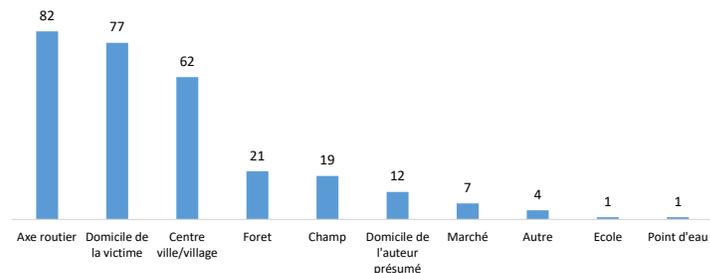
Il est à noter que les violations perpétrées par les groupes armés non-étatiques ainsi que les forces de défense et de sécurité du Mali seraient sous-déclarées par peur de représailles.

### Victimes de violations par statut et tranche d'âge/sexe



87% des victimes sont des résidents suivis par les personnes déplacées internes (5%). Les hommes continuent d'être principalement touchés par les violations (80%) suivi par les femmes (12%). Ce mois-ci, 9 filles et 10 garçons ont été touchés par des violations.

### Lieux des violations



Les violations commises sur les axes routiers sont restées très fréquentes, comme au mois d'octobre. Elles constituent le lieu principal de violation ce mois-ci.

Le nombre de violation ayant eu lieu au domicile de la victime a augmenté par rapport au mois dernier; faisant du domicile de la victime le second lieu le plus fréquent.

## VI - Recommandations

Acteurs concernés	Actions recommandées	Zones d'intervention	Suivi du Cluster
Gouvernement du Mali	Le Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les allégations de violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population, qui ont continué à être documentées pendant le mois de juin, et en août, dans la deuxième note trimestrielle sur les tendances des violations et abus de droit de l'homme au Mali, par la Division de droit de l'homme et de la protection de la MINUSMA.	National	Note de plaidoyer adressée à l'EHP pour un engagement en vertu du respect des droits de l'homme.  Adoption de la Stratégie de Protection de l'EHP avec un objectif stratégique sur le plaidoyer axes sur les droits.
Gouvernement du Mali	La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire pour mettre fin au climat d'impunité. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.	National	
Gouvernement du Mali	Il est important d'introduire des politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès et de la distribution des terres dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.	National	Lancement du GT-LTPRN pour améliorer l'analyse et la coordination sur ces thématiques. Production d'une note d'analyse sur les mécanismes communautaires comme outil de protection.
Gouvernement du Mali	Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le redéploiement des autorités étatiques dans les zones où elles sont absentes.	Zones touchées par le conflit	
Gouvernement du Mali	Pour mettre fin à la pratique de l'esclavagisme, le Gouvernement doit prendre des mesures réelles pour criminaliser le système d'esclavage et poursuivre les auteurs et complices de la discrimination et violence systématique.	National	
Gouvernement du Mali	La mise en œuvre de l'accord de paix au Mali demeure incomplète et laborieuse cinq ans après sa signature. La rivalité et les affrontements violents entre les groupes armés signataires de l'accord de paix est une manifestation de la crise au sein de la coalition. Les parties signataires doivent accélérer les efforts pour instaurer les réformes de fond prévues par l'accord de 2015.	National	
Gouvernement du Mali	Le processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre.	National	
Toutes les parties au conflit	Toutes les parties au conflit ont l'obligation de protéger la population civile. Les parties aux conflits doivent distinguer en tout temps les 'objectifs militaires' des personnes ou biens à caractère civil. L'utilisation de civils comme boucliers humains est interdite.	National	Programmes de l'organisation Geneva Call qui oeuvrent dans ce sens.
FDS et MINUSMA	Des mesures de désescalade et le renforcement des mécanismes de protection des civils (notamment le système d'alerte précoce) dans les cercles de Koro, Bandiagara et Bankass sont nécessaires pour freiner les attaques qui sont devenues plus fréquentes, répétitives et violentes depuis le mois de mai et ont juste légèrement diminué pendant la saison des pluies.	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass	Coordination et partage d'information avec la section PoC MINUSMA.
Acteurs humanitaires	Il est nécessaire de multiplier les activités de protection à base communautaire en vue de mitiger les menaces auxquelles sont exposés les civils (plan de protection communautaire, dialogue et sensibilisation).	Cercles de Koro, Bandiagara, Bankass, Douentza	Note sur les mécanismes communautaires de protection comme outil de protection.
Acteurs humanitaires	Analyse des membres du Cluster pour mieux comprendre les mécanismes de l'esclavagisme, les facteurs qui potentiellement contribuent à ce phénomène et aussi le rôle que le Cluster pourrait et devrait jouer pour aborder le problème d'esclavagisme au Mali.	National	
GT-Cohésion Sociale de Mopti	Il convient d'explorer la possibilité de renforcer les activités de médiation et de cohésion sociale dans le cadre des conflits inter- et intra-communautaires qui s'exacerbent dans la région du Centre.	Balajina, Berdosso et Borko ainsi que dans le cercle de Niono	
Cluster Protection	Il est important de mettre en place un plan de réponse coordonné au niveau du Cluster sur la situation de protection à Balajina et Berdosso ainsi que dans le cercle de Niono afin de garantir une réponse aux besoins de protection urgents.	Balajina, Berdosso et cercle de Niono	
Cluster Protection, Cluster Santé	Il convient de renforcer la documentation des attaques contre les installations de santé et de mener un plaidoyer conjoint.	National	Une note d'analyse a été élaborée en collaboration avec le Cluster Santé
Système de monitoring de Protection	Il est recommandé de produire une analyse annuelle regroupant les données collectées via le monitoring de protection. La situation se dégradant dans la région de Sikasso, il est important d'assurer le suivi de l'environnement de protection.	National	

Systeme de monitoring de Protection	Il convient de mieux comprendre les obstacles et analyser la possibilité de renforcer la couverture du monitoring de protection dans la région de Kidal en vue d'assurer une meilleure compréhension de la situation de protection	Kidal	Evaluation en cours
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'impliquer les communautés, surtout les comités locaux de protection, les leaders locaux, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes dans le dialogue et la sensibilisation à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix.	National	
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles, notamment les femmes et les enfants.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	
Auteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'investir dans les mécanismes de médiation pour la désescalade de la violence et éviter le cycle des représailles.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	
Gouvernement du Mali, Acteurs de Protection, MINUSMA DDH	Dans une situation où la population fait face à un blocus par des parties au conflit et est empêché d'accéder aux services de base, la négociation pour établir un corridor humanitaire doit être priorisée par toutes les parties. En absence d'accès humanitaire, l'implication des militaires dans les actions humanitaires (par exemple livraison des vivres) doit impérativement se limiter à des situations de derniers recours et suite à une coordination effective avec les acteurs humanitaires. Par conséquent, le respect des principes de coordination civilo-militaire en vigueur doit être garanti, notamment concernant la distinction entre le mandat humanitaire et les actions militaires.	En général et au particulier applicable au village de Farabougou, commune de Dogofri, cercle de Niono, région de Ségou	

## VII - Annexes

**Annexe 1** – Carte des incidents de protection (Novembre 2020)

**Annexe 2** – Carte des alertes flash (Novembre 2020)

**Annexe 3** – Carte de l'indice de risque (Novembre 2020)

**Annexe 4** – Liste des incidents (Novembre 2020)

**Annexe 5** – Couverture des zones par le monitoring (2020)

**Lien du dashboard interactif :** <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjojODFhYmYyZjNjktMmQyMC00ZThmLTk5NDYtZDZhOTI4Y2YxYU4liiwidCI6ImU1YzZM3OTgxLTy2NjQtNDEzNC04YTBlLTy1NDNkMmFmODBiZSIsImMiOiJh9>